



DÉLÉGATION SÉNATORIALE AUX OUTRE-MER

Communiqué de presse

Paris, le 9 avril 2019

LE CONTRE-PROJET DE LA DÉLÉGATION SÉNATORIALE AUX OUTRE-MER POUR UNE JUSTE PRÉSENCE DES OUTRE-MER DANS L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Alors que le projet gouvernemental est encore flou et sans garantie, la « bascule numérique » précipitée de France Ô risque de conduire à une présence des outre-mer se résumant en 2020 à une « erreur 404 ». Refusant une invisibilité aggravée et définitive, la délégation sénatoriale aux outre-mer a adopté ce mardi 9 avril à l'unanimité un contre-projet pour assurer une juste présence des outre-mer dans l'audiovisuel public et appelé le Gouvernement à corriger sa copie dans le cadre de la réforme de l'audiovisuel.

La réalité de la présence des outre-mer dans l'audiovisuel est très contrastée : alors que les stations La 1^{ère} font preuve d'un fort dynamisme local avec des moyens contraints, **France Télévisions semble avoir oublié sur les écrans du service public que la République ne se limitait pas à son territoire hexagonal.**

L'état des lieux dressé est sans appel : les grandes chaînes de la télévision publique se sont **depuis longtemps exonérées de leurs cahiers des charges** et de leur mission de service public de représentation de la population française.

Pour le rapporteur Maurice Antiste (Socialiste et républicain – Martinique) : *« si la chaîne France Ô sert d'"alibi" aux autres chaînes du groupe France Télévisions, il en va de la seule responsabilité de celui-ci et de sa tutelle qui ne devraient pas se prévaloir de leur propre turpitude »*. Malgré des moyens très modestes, la chaîne souvent critiquée est cependant aujourd'hui le seul canal de visibilité des outre-mer : *« couper le signal dès 2020, c'est risquer de faire disparaître les outre-mer des écrans »*, alerte la rapporteure Jocelyne Guidez (Union centriste – Essonne).

Face à un projet gouvernemental dont elle dénonce la précipitation et le manque de préparation, la délégation formule un **ensemble de propositions pour assurer une meilleure visibilité sur l'ensemble des chaînes publiques.**

Les rapporteurs proposent ainsi une série d'**exigences programmatiques précises** visant à être intégrées au cahier des charges du groupe et mieux contrôlées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel : *« les outre-mer doivent avoir sur les écrans du service public la juste place qui leur revient »*, souligne Michel Magras, président de la délégation (Les Républicains – Saint-Barthélemy).

Cette visibilité ne peut se faire aujourd’hui sans le maintien de la diffusion de France Ô sur la TNT. Les rapporteurs appellent cependant à refuser un *statu quo* stérile concernant France Ô : « **il ne s’agit pas de refuser le numérique, il est question d’en assurer le succès en respectant un calendrier adapté qui n’anticipe pas de façon hasardeuse sur l’extinction de la TNT.** Nous proposons de faire de France Ô le média global des outre-mer partout en France, appuyé sur le réseau des stations La 1^{ère} ! ».

Enfin, la délégation insiste sur la nécessité de **renforcer les moyens de productions** de France Ô comme des stations La 1^{ère}, condition *sine qua non* d’une présence renforcée des outre-mer sur les chaînes publiques.

Réunie le mardi 9 avril 2019, la Délégation sénatoriale aux outre-mer présidée par M. Michel Magras (Les Républicains – Saint-Barthélemy) a adopté à l’unanimité le rapport d’information relatif à la représentation et la visibilité des outre-mer dans l’audiovisuel public, présenté par M. Maurice Antiste (Socialiste et républicain – Martinique) et Mme Jocelyne Guidez (Union centriste – Essonne).

*Les travaux des rapporteurs s’appuient sur un cycle d’auditions ayant permis d’entendre une soixantaine de personnes au cours d’une **trentaine d’heures d’auditions** au Sénat et lors de **deux déplacements au pôle outre-mer** de France Télévisions, mais aussi sur des analyses statistiques réalisées à partir des **bases de données de l’INA** et une **consultation en ligne** sur le site du Sénat qui a recueilli près de 6 000 réponses.*

*Le rapport, la synthèse et l’infographie sont disponibles en ligne [sur l’espace presse](#)
Pour tout renseignement complémentaire : http://www.senat.fr/commission/outre_mer/*

#OutremerSénat

Contact(s) presse :

Tina MIQUEL

01 42 34 25 38 - presse@senat.fr